



complément des recettes fiscales assises sur l'activité économique – relatives à la Contribution économique territoriale (CET) –, **les communes devraient également recouvrer les recettes d'occupation du domaine public ainsi que les recettes tarifaires** tirées de la réouverture progressive des établissements publics culturels (théâtres, cinémas, musées, etc.).

## Une batterie de mesures mise en place pour soutenir le tissu économique local

Si elle met en exergue les potentielles difficultés financières liées à l'effet « ciseaux », l'étude **souligne l'utilité vitale de ces dépenses d'intervention**. Pour accompagner les entreprises locales au plus fort de la crise, les communes et les intercommunalités ont multiplié les actions de soutien, attestant une nouvelle fois de leur capacité d'adaptation face à des circonstances inhabituelles. **Afin d'entretenir les carnets de commande de ces entreprises, les communes ont notamment utilisé le levier de la commande publique pour augmenter leurs avances sur marchés au-delà du seuil des 20 %**. De la même manière, certaines communes ont choisi d'avancer le calendrier des chantiers, tout en accordant aux entreprises des délais plus longs pour le règlement de leurs factures.

L'immense majorité des communes et des intercommunalités ont voté en parallèle **une série d'exonérations et d'abattements en faveur de ces entreprises**. Parmi les mesures récurrentes, citons l'allègement de la redevance spéciale déchets, la possibilité d'occuper plus largement la voirie sans frais supplémentaires, les exonérations de TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) ou les remises gracieuses de loyers. Ces aides ayant joué un rôle primordial dans la dynamique résiliente de l'économie locale, il semblerait que **71 % des communes et des intercommunalités souhaitent accentuer cette politique d'allègements fiscaux en 2021**.

## Une montée en charge qui n'entrave pas les prévisions d'investissements

Outre les dépenses liées au soutien de l'économie locale, la crise sanitaire liée à la propagation du Covid-19 a indéniablement fait émerger de nouvelles dépenses atypiques qui se sont ajoutées aux charges fixes des collectivités territoriales. Parmi ces **dépenses d'intervention dites « inédites »**, les achats de masques et de gel hydroalcoolique représentent à eux seuls près de 57 % du coût total. Bien qu'elle ne soit pas négligeable, cette montée en charge doit être tempérée. L'étude **rappelle que ces surcoûts ont été compensés par les économies générées par la fermeture de nombreux services publics** et le non-recours à certains contrats saisonniers.

Par ailleurs, bien que de nombreux budgets municipaux aient été plombés par une progression des dépenses de fonctionnement, l'enquête de l'AMF se veut rassurante quant aux perspectives d'investissement du bloc communal. Il apparaît en effet que **76 % des communes de moins de 20 000 habitants ont décidé de maintenir leurs projets d'investissements pour l'année 2021**. D'après les données recueillies par l'étude, 16 % de ces petites communes ont même revu à

la hausse leurs prévisions pour l'année 2021, preuve s'il en est de leur engagement auprès des entreprises locales.

Malgré ces chiffres encourageants, **l'AMF plaide pour l'élaboration d'un pacte de stabilité Etat-collectivités** qui permettrait d'améliorer la visibilité budgétaire des communes – notamment concernant les diverses dotations allouées par l'Etat – et de faciliter ainsi le déploiement de leurs investissements.

[En savoir +](#)